

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif de la société « Opella Healthcare SAS » par la société « Clayton, Dubilier & Rice Fund XII, LP » à travers l'acquisition d'environ 50% de son capital et des droits de votes associés.

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur :** « Clayton, Dubilier & Rice Fund XII, LP » ;
- **La cible :** « Opella Healthcare SAS » ;

Nature de l'opération

- Prise de contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Secteur des médicaments et des compléments alimentaires.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 26 décembre 2024.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif de la société « Opella Healthcare SAS » par la société « Clayton, Dubilier & Rice Fund XII, LP » à travers l'acquisition d'environ 50% de son capital et des droits de votes associés.

« Clayton, Dubilier & Rice Fund XII, LP » est un fonds de capital-investissement enregistré aux îles Caïmans et contrôlé par « Clayton, Dubilier & Rice », un groupe d'investissement privé basé aux États-Unis. La stratégie du groupe consiste à acquérir et gérer des participations dans des entreprises de divers secteurs, notamment l'industrie, les services aux entreprises, les services financiers, la distribution, la santé, et la technologie.

« Opella Healthcare SAS » est une société par actions simplifiée de droit français. La société est une filiale du groupe Sanofi et elle est principalement active au niveau mondial dans la recherche, le développement, la fabrication et la commercialisation de produits pharmaceutiques en vente libre, de vitamines, de minéraux et de compléments alimentaires, de produits cosmétiques et d'autres produits de soins personnels.

Fait à Rabat, le 12 décembre 2024